

MAIRIE
de
DONNENHEIM
67170



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2013

Membres présents: Mr REPP Guy – Mr GRASS Marc – Mr KAPPS Christophe – Mr RITLENG Daniel – Mr RIVAUD Benjamin – Mme DAVID-ROESCH Christine – Mr SCHISSELE Stéphane – Mme HASE-TARIANT Brigitte - Mr BOCCAGE Jean-René - Mr GILLIG André – Mme OTT-LELLIG Véronique.

Membres absents excusés : /

ORDRE DU JOUR

- 1) **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 septembre 2013.**
- 2) **Fixation de la rémunération de l'agent recenseur pour le recensement INSEE 2014.**
- 3) **Rétrocession de voirie.**
- 4) **Information sur le projet de construction de Monsieur DAULL Pierre.**
- 5) **Commission gaz.**
- 6) **Lotissement.**
- 7) **Divers**

I) Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 septembre 2013.

Monsieur le Maire soumet aux membres le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 septembre 2013.

Monsieur SCHISSELE Stéphane signale une erreur d'orthographe sous «VII Divers » dans le point « 9) Planning des fêtes de fin d'année ».

Aucune autre observation n'étant formulée, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance du 30 septembre 2013.**

II) Fixation de la rémunération de l'agent recenseur pour le recensement INSEE 2014.

Par courrier du 06 mai 2013, le Directeur Régional de l'INSEE « Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques » nous informe que la Commune de Donnenheim devra procéder à l'organisation d'un recensement de la population qui se déroulera du 16 janvier au 15 février 2014.

Le Conseil Municipal dans sa séance du 20 juin 2013 avait déjà nommé les coordonnateurs communaux qui seront les principaux interlocuteurs de l'INSEE pendant cette campagne de recensement, et qui seront chargés d'encadrer l'agent recenseur pendant cette campagne de recensement.

Afin que ce recensement puisse être réalisé correctement dans les délais impartis, il convient également de recruter l'agent recenseur. Monsieur le Maire propose de nommer Monsieur Christian BOUSQUET en tant qu'agent recenseur.

Il rappelle qu'en vertu des dispositions de l'article 156 de la loi 2002-276 du 27 février 2002, cet agent est recruté et rémunéré par la Commune.

Le montant de la dotation forfaitaire qui sera versée à la Commune au titre de l'enquête de recensement de 2014 s'élève à 559,00€ et la détermination de la rémunération des agents recenseurs relève également du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose de fixer la rémunération de l'agent recenseur sur la base d'une indemnité brute de 1,00€ par feuille de logement et de 1,50€ par bulletin individuel.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- de nommer Monsieur Christian BOUSQUET domicilié 30, rue de Saverne à 67300 SCHILTIGHEIM en tant qu'agent recenseur,

- de fixer la rémunération de l'agent recenseur sur la base d'une indemnité brute de 1,00 € par feuille de logement et de 1,50 € par bulletin individuel,

charge

- Monsieur le Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la bonne organisation des opérations de recensement.

III) Rétrocession de voirie.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune de Donnenheim demande la rétrocession des parcelles cadastrées comme suit à la Communauté de Communes de la Région de Brumath:

Section 18 - rue des Cyprés parcelles n° 135 et 140

Conformément aux statuts de la Communauté de Communes de la Région de Brumath, pour être reconnue d'intérêt communautaire, une voie doit comprendre les équipements suivants :

- le réseau d'assainissement (eaux usées et/ou eaux pluviales),
- l'adduction d'eau potable (sauf si cela n'est pas nécessaire),
- l'éclairage public,
- les éléments de voirie caractérisés par :
 - une fondation de chaussée répondant aux besoins de circulation,
 - une couche de roulement en enrobés ou payés,
 - un ou des caniveaux rigoles y compris bouche d'égout ou avaloir
 - les bordures et revêtement de trottoirs si la largeur entre le bâti le permet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- la rétrocession à la Communauté de Communes de la Région de Brumath des voies cadastrées Section 18 parcelles n° 135 et 140 à l'euro symbolique,
- d'autoriser Monsieur le Maire, à signer tous les documents et actes s'y référants.

IV) Information sur le projet de construction de Monsieur DAULL Pierre.

Monsieur le Maire informe les conseillers que Monsieur DAULL est passé en mairie, accompagné de son architecte, pour soumettre son projet d'aménagement et d'habitation sur le terrain situé à côté de l'école.

Monsieur le Maire aborde le projet d'aménagement d'accès à la parcelle de Monsieur DAULL Pierre. Ce projet reprend les abords de l'école maternelle côté parcelle de Monsieur DAULL Pierre. Nous y trouvons un espace arboré et paysagé. Ce début de réaménagement de la Place de l'école sera poursuivi par une rénovation globale en partenariat avec la Communauté de Communes de la Région de Brumath.

Monsieur le Maire présente les documents graphiques aux conseillers.

Suite aux nombreux avis des conseillers, Monsieur le Maire leur propose de venir consulter le permis de construire dès son dépôt en mairie.

V) Commission gaz.

Monsieur le Maire rappelle que ce point avait déjà été abordé lors de la séance du Conseil Municipal du 30 septembre 2013 dans laquelle a été composée la commission « délégation de service public » dont les membres sont les suivants :

Titulaires :

- Daniel RITLENG
- Benjamin RIVAUD
- Christine DAVID-ROESCH

Suppléants :

- Marc GRASS
- Christophe KAPPS
- André GILLIG

Monsieur le Maire présente la procédure jusqu'à l'adoption du fournisseur de gaz.

- Parution de l'annonce « appel à candidatures » dans les DNA le 12/11/2013 et dans l'Est Agricole le 08/11/2013.
- Délai de remise des candidatures : 17/12/2013
- Commission le 18/12/2013 (ouverture des plis)
- Envoi du cahier des charges en lettre recommandée
- Limite de dépôt des candidatures le 10/01/2014
- Conseil Municipal le 12 ou 13 mars 2014
- Elections les 23 et 30 mars 2014
- Finalisation du projet avec annonce dans les journaux

La commission sera convoquée pour le **mercredi 18 décembre 2013 à 19h00.**

VI) Lotissement.

Monsieur le Maire informe de l'avancée des constructions dans le lotissement et présente le projet de la CIBAR. Il y aura en totalité 29 maisons.

Monsieur le Maire explique le rôle de la CIBAR dans le cadre de l'aménagement du territoire.

Les travaux de l'école débuteront début janvier 2014.

VII) Divers.

1) Rappel du planning des fêtes de fin d'année.

13/12/2013 : Fête de Noël du Conseil Municipal

14/12/2013 : Contes de Noël par la Bibliothèque + fête de Noël des enfants

11/01/2014 : Vœux du Maire

12/01/2014 : Fête de Noël des personnes âgées

2) Composition du bureau lors des élections municipales les 23 et 30 mars 2014.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de proposer, lors du prochain Conseil Municipal, les horaires qui leur conviennent pour une meilleure organisation du bureau de vote à l'occasion des **élections municipales les 23 et 30 mars 2014.**

Les élections européennes auront lieu le **25 mai 2014.**

3) Eglise.

Monsieur le Maire explique que les travaux de restauration du mobilier prévus à l'église à hauteur de 13000 €uros s'effectueront sur une durée de 4 ans.

Monsieur le Maire rappelle aussi que le Conseil de Fabrique avait fait un appel aux dons.

4) Rythmes scolaires.

L'organisation des rythmes scolaires est de la compétence de la communauté des Communes de Brumath. Une enquête est en cours pour préparer au mieux les 9 demi-journées de scolarité ainsi que les activités périscolaires. La tendance est que le mercredi matin serait la ½ journée supplémentaire.

5) Relevé pour la fibre optique.

Monsieur le Maire rappelle que le cabinet BEREST a été retenu par la Région ALSACE et les Départements 67 et 68 pour procéder à l'étude fibre optique sur la commune de Donenheim. L'étude est en cours sur l'ensemble de la Communauté de Communes de la Région de Brumath pour faire le relevé des infrastructures et recenser l'habitat existant.

Aucun autre point « divers » n'étant abordé, Monsieur le Maire déclare la séance close.

NOMS DES ELUS	SIGNATURES
Monsieur REPP Guy	
Monsieur BOCCAGE Jean-René	
Monsieur GRASS Marc	
Monsieur KAPPS Christophe	
Monsieur SCHISSELE Stéphane	
Madame HASE-TARIANT Brigitte	
Madame DAVID-ROESCH Christine	
Monsieur RITLENG Daniel	
Monsieur RIVAUD Benjamin	
Madame OTT-LELLIG Véronique	
Monsieur GILLIG André	